



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2013

Étaient présents : Mmes Annie Baix, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Frédéric André, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Didier Maneval, Robert Masse, William Riffard, Jean-Claude Roche,

Absents excusés :

Mme Valérie Chazot,
Mme Nathalie Rousset (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)
M. Jean-Jacques Baix
M. Jean-Jacques Schell, (pouvoir à Robert Masse)
M. Francis Valla (pouvoir à Didier Maneval)
M. André Viallon

Absent :

M. Bernard Cheynel

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) *Suzanne Sagnes* est désignée secrétaire de séance.
- b) *Adoption du compte-rendu du conseil du 23 mai 2013*
Mme le maire demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des questions ou des observations. Le Compte-rendu du 23 mai est adopté à l'unanimité.
- c) *Adoption du compte-rendu du conseil extraordinaire du 24 juin 2013*
Mme le maire rappelle l'urgence qu'il y a eu à convoquer un conseil municipal extraordinaire eu égard aux difficultés du collègue Cévenol.
Aucune question ou observation n'étant formulée, le compte-rendu du 24 juin est adopté à l'unanimité.

■ Marchés publics

- a) *Programme de voirie 2013 : désignation de l'entreprise attributaire*
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 juin 2013. L'entreprise PAULET a été désignée pour la réalisation du programme de travaux de voirie (Chemin du Sarzier, Rue Neuve et le Pin) pour un montant de 143.498,74 € HT. Les travaux démarreront à la fin de la saison estivale.

Vote à l'unanimité

- b) *Programme réseaux 2013 : désignation de l'entreprise attributaire*
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 juin 2013. Le groupement Christian FAURIE - FAURIE SA a été désigné pour la réalisation du programme de travaux d'eau et d'assainissement (Chemin du Sarzier et Rue Neuve) pour un montant de 133.803,30 € HT. Les travaux démarreront à la fin de la saison estivale.

Vote à l'unanimité

- c) *Programme éclairage public des écarts 2013*
Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire nous a transmis une proposition pour la poursuite du renouvellement des points d'éclairage public en 2013 (Côte de Molle ; Chemin des Genêts ; Chemin de la Croisière ; Chemin du Bois du Genest ; Chemin de Pascuralou ; Chemin du Coin du Bois ; Chemin de Peyrouet ; Chemin des Enfants de la Montagne ; Route de Saint-Agrève ; Chemin des Chatoux et la Bruyère). Le montant de l'estimation des dépenses s'élève à 77.459,56 € HT avec une participation communale de 55 %, soit 42.602,76 €.

Jean-Claude Roche demande en quoi consistent les travaux. Robert Masse répond qu'il s'agit principalement du remplacement des lampes par des lanternes plus économiques.

Vote à l'unanimité

d) Programme éclairage public Rue Neuve

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire nous a transmis une proposition pour l'enfouissement des points d'éclairage public Rue Neuve. Le montant de l'estimation des dépenses s'élève à 14.719,65 € HT avec une participation communale de 55 %, soit 8.095,81 €.

Vote à l'unanimité

e) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du Lieu de Mémoire

Le montant des honoraires du maître d'œuvre s'établissait à 9% sur la base de 750.000,00 € HT, soit 67.500,00 € HT. L'estimation des travaux à la phase APD était de 665.000,00 € HT. Il convient de modifier la base de la rémunération en tenant compte des aménagements complémentaires qui ont été réalisés : création d'un bureau, aménagement d'une ancienne salle de classe, modification de la galerie soit 127.408,26 € HT de travaux supplémentaires. La scénographie s'élève à 250.000,00 € HT. Le total de l'opération s'élève donc à 1.042.408,26 € HT, soit une nouvelle rémunération du maître d'œuvre à 93.816,74 € HT. L'avenant s'élève donc $93.816,74 - 67.500,00 = 26.316,74$ € HT.

Vote à l'unanimité

f) Avenants au marché public du Lieu de Mémoire

L'état récapitulatif des travaux supplémentaires ne nous ayant pas été communiqué par le maître d'œuvre, ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

g) Avenants au marché public de la bibliothèque

Quelques modifications ont été nécessaires pour l'achèvement de la bibliothèque :

- Entreprise Faure : - 862,00 € HT ;
- Entreprise Chapuis : +1.684,00 € HT ;
- Entreprise BATI DECO : + 3.009,75 € HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

h) Avenants au marché public de la piscine du Fraisie

Quelques modifications ont été demandées lors des travaux de la piscine, modifications qui nécessitent des avenants pour un montant de 7.000,00 € TTC. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Finances communales

a) Décision modificative n° 1 au budget principal

Préalablement à la cession du fonds de commerce du camping, la Commune a du faire procéder à des travaux impératifs : fuite sur les appareils sanitaires (douches et lavabos) et remise en état obligatoire des bornes lumineuses. Ces travaux sont estimés à 10.000,00 € TTC. Il convient de prendre une décision modificative au budget principal pour ouvrir un crédit de 10.000,00 € financé par une réduction des dépenses informatiques de la mairie d'un montant correspondant. Il convient en outre de financer les 7.000,00 € d'avenant sur le marché de la piscine du Fraisie par une réduction des crédits ouverts sur l'aménagement des toilettes de la Place de la Fontaine.

Frédéric André demande pour quelles raisons la municipalité a réalisé des travaux de remise en état. Suzanne Sagnes répond que le bien a été vendu en état de fonctionnement et pour des raisons de sécurité liées à l'électricité, des travaux étaient impératifs.

Voté à l'unanimité

b) Organisation du concert du 10 août 2013

Un concert a lieu au temple le samedi 10 août 2013. Il s'agit de musiciens de renommée internationale. Le coût prévisionnel de la prestation est la suivante : cachet des musiciens (7.000,00 €) + remboursement des frais divers (location du piano, hébergement et trajets). Il est proposé de fixer les tarifs suivants : plein tarif 18,00 € et tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi) : 12,00 €. Mme le maire précise que les tarifs pour le concert ont été proposés en réunion d'équipe.

Vote à l'unanimité

c) Tarifs de la vente de produits de la buvette de la piscine du Fraisse

Quelques boissons, eau gazeuse, jus de fruits et glaces sont mis en vente à la buvette de la Piscine du Fraisse. Un tarif unique de 1,50 € est proposé. L'accord du conseil municipal est souhaité. Madame le maire indique que les tarifs ont été proposés en réunion d'équipe.

Vote à l'unanimité

d) Fixation de la redevance 2013 pour la gestion des marchés forains

Il est proposé de fixer la redevance 2013 pour la gestion des marchés forains à 5.600,00 €, soit une augmentation de 100,00 € par rapport à 2012.

Vote à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) Convention pour la location du terrain d'honneur du stade municipal

Une convention avait été conclue avec la SARL DACEL pour la mise à disposition du terrain d'honneur en 2012 pour 18 jours pour un montant de 1.700,00 €. L'usage pour 2013 est de 19 jours, madame le maire propose de maintenir la redevance au même montant.

Vote à l'unanimité

b) Convention pour la location du terrain annexe du stade municipal

La SARL Sports Vacances Formation, représentée par M. Sébastien ARNAUD, a souhaité occuper le terrain annexe de foot du 07 juillet au 25 août 2013. Il s'agit d'un camp de vacances basé au Collège du Lignon et au Collège Cévenol. Le montant de la redevance est fixé à 1.300,00 €.

Vote à l'unanimité

c) Convention avec la société Tri du Haut-Lignon

Il est proposé de renouveler la convention avec la société Tri du Haut-Lignon qui assure le ramassage des cartons sur le marché hebdomadaire du samedi au prix de 50,00 € l'intervention.

Frédéric André suggère qu'une structure soit mise en place dans le village pour la récupération des cartons. Il nous communiquera les conditions financières de cette installation.

Vote à l'unanimité

d) Avenant au contrat avec le cabinet JABALY conseils

Il convient de prendre un avenant relatif aux dépenses supplémentaires liées à l'inauguration du Lieu de Mémoire pour un montant de 863,12 € HT.

Jean Claude Bernard demande à Mme le maire si une étude est prévue pour développer l'activité du lieu de Mémoire. Mme le maire précise que 90 personnes devraient se rendre au Chambon l'année prochaine à partir de l'université de Cergy Pontoise et l'université du Cachemire. Elle souhaite renforcer les colloques et les séminaires. A ce propos, les journées Paul Ricœur ont eu un vif succès.

Vote à l'unanimité

- e) *Avenant financier à la convention avec le Conseil Général de la Haute-Loire au titre de la mission SATEA*
Le Conseil Général de la Haute-Loire propose à la Commune de conclure un avenant à caractère financier pour continuer de bénéficier du service d'assistance technique pour l'eau et l'assainissement (SATEA). Cet avenant fixe le montant de la redevance pour l'utilisation de ce service à 1.344,21 € pour l'année 2013, soit 0,37 € par habitant. Pour mémoire, la redevance était de 1.302,84 € en 2012.
Jean-Claude Bernard demande des précisions sur l'intervention de SATEA. Ce service est important pour les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau.

Vote à l'unanimité

f) *Conclusion d'un bail de location d'un appartement meublé avec Mme Bernadette NIER*

Afin de faciliter le logement d'un des maîtres nageurs sauveteurs engagés pour la saison estivale, madame le maire propose de conclure un contrat de bail d'une durée d'un mois (du 1^{er} au 31 août) avec madame Bernadette NIER. La Commune prendra en charge la moitié du loyer mensuel, soit 200,00 €, l'autre moitié étant payée par l'agent saisonnier.

Marie Gaillard souligne les difficultés rencontrées pour le recrutement d'un maître-nageur. Les piscines de Monistrol et du Puy-en-Velay ont asséché le bassin d'emploi.

Vote à l'unanimité

■ **Demandes de subvention**

a) *Demande de subvention au titre du LEADER + pour le jardin de la mémoire*

Il convient d'autoriser madame le maire à solliciter les demandes de subvention pour l'aménagement du jardin de la mémoire. Le coût estimatif est de 95.000,00 € HT avec une subvention au titre du LEADER + d'un montant de 30.000,00 €.

La réalisation du jardin ne devrait pas grener le budget de la commune.

Vote à l'unanimité

b) *Demande de subvention au titre du CG2D pour la piscine du Fraissee*

Il convient d'autoriser madame le maire à solliciter les demandes de subvention pour la réhabilitation de la piscine du Fraissee. Le coût est de 672.000,00 € HT avec une subvention du Conseil Général de la Haute-Loire d'un montant de 98.086,00 €.

Madame le maire rappelle qu'une subvention de 94 900 € a été obtenue dans le cadre de la DETR. En raison de l'absence du Président du Conseil général, Monsieur Gérard Roche, l'inauguration aura lieu en septembre, date à préciser.

William Riffard demande si les aménagements extérieurs seront réalisés. Robert Masse précise que ces travaux auront lieu à partir de septembre.

Vote à l'unanimité

c) *Demande de subvention pour l'extension du club house du golf*

Il convient d'autoriser madame le maire à solliciter les demandes de subvention pour l'extension du club-house du golf. Le coût estimatif est de 503.500,00 € HT avec une subvention du Conseil Général de la Haute-Loire (Station Respirando) et du Conseil Régional Auvergne (Station Pleine Nature) d'un montant total de 251.750,00 €.

Vote à l'unanimité

d) *Demande de subvention pour l'aménagement des toilettes sèches à la Plage*

Il convient d'autoriser madame le maire à établir les demandes de subvention pour l'installation de toilettes sèches à la Plage. Le coût estimatif est de 20.144,00 € HT avec une subvention du Conseil Général de la Haute-Loire (Station Respirando) et du Conseil Régional Auvergne (Station Pleine Nature) d'un montant total de 10.072,00 €.

Frédéric André demande si le Sicala est en mesure de verser une subvention. Mme le maire répond par la négative.

Vote à l'unanimité

e) Demande de subvention pour l'aménagement du parcours de santé

Il convient d'autoriser madame le maire à solliciter les demandes de subvention pour l'aménagement du parcours de santé. Le coût estimatif est de 29.277,00 € HT avec une subvention du Conseil Général de la Haute-Loire (Station Respirando) et du Conseil Régional Auvergne (Station Pleine Nature) d'un montant total de 13.174,65 €.

Après vérification, le montant des subventions est de 58 %, soit 16 102,35 € (Conseil Général 25 %, Conseil régional 30 %) d'où un montant pour la commune de 13 174,65 €.

Vote à l'unanimité

■ Vente d'un terrain des biens de section de la Celle

Les biens de section de la Celle sont propriétaires d'une parcelle cadastrée AI444 d'une superficie de 574,00 m². M. ARGAUD, voisin mitoyen, souhaite en faire l'acquisition. Il est rappelé qu'une délibération avait été prise pour la vente des terrains à 15,00 € le m². Une petite partie de ce terrain est en zone constructible. Le président des biens de section demande à ce que le prix de vente soit minoré à 12,00 € le m², sachant que la recette est affectée aux biens de section.

Mme le maire ajoute que le prix est minoré parce que le terrain est marécageux.

Vote à l'unanimité

■ Domaine public communal

a) Terrasse du restaurant « sur les pas d'Eugénie »

Postérieurement à l'ouverture de cet établissement, Sylviane VINCENT a sollicité la municipalité pour bénéficier d'une terrasse. L'emprise de celle-ci est aujourd'hui de 2 places de stationnement. Le conseil doit se prononcer sur cette demande, sachant que la terrasse est déjà en place.

Un large débat s'instaure quant à l'installation de cette terrasse qui a été faite sans autorisation.

Quelques membres du conseil municipal précisent que le village est un village touristique et la raison d'être de cette terrasse est bien durant l'été.

Il convient de préciser la durée de l'espace occupé : toute l'année ou une période à préciser. Les membres du Conseil municipal demandent à ce que l'occupation du domaine public soit limitée à 2 places et le délai identique au restaurant la Trifolia.

Après des échanges nombreux, il est procédé au vote.

Vote à la majorité (2 votes contre)

b) Acquisition de terrains pour l'extension du cimetière de Suc Allard

Le cimetière de Suc Allard (quartier de Magnac) va nécessiter une extension. Une réserve foncière avait été portée au PLU réservant ces terrains au profit de la Commune. Il s'agit des parcelles BT175 à BT179 et BT183 d'une surface totale de 15.799,00 m². Les propriétaires ont été contactés. Il leur est proposé un prix d'acquisition de 5,50 € le m².

Jean-Marc Brottes demande une visite des terrains avant de se prononcer. Décision reportée au prochain conseil municipal.

■ Urbanisme : correctif aux révisions simplifiées du PLU n° 6 et n° 7

Lors de la rédaction des délibérations du 23 mai 2013, une erreur de frappe s'est glissée pour les révisions simplifiées n° 6 et n° 7 du PLU. La révision n° 6 concerne la demande de M. LAVANDIER qui est refusée. La révision n° 7 est a contrario approuvée.

Vote à l'unanimité

■ Intercommunalité : détermination et répartition du nombre de délégués au conseil de la CCHL

Lors d'un précédent conseil municipal du 23 mai 2013, il a été évoqué la répartition du nombre de délégués au conseil communautaire. Lors d'un conseil communautaire, la répartition proposée a été la suivante :

- Tence : 8
- Le Chambon Sur Lignon : 7
- Le Mazet Saint Voy : 4
- Saint-Jeures : 3
- Chenereilles : 2
- Le Mas de Tence : 2

Mme le maire rappelle que le vote des communes est prépondérant.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal : attribution des IHTS au chef de bassin de la piscine du Fraise

Il convient d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au maître nageur sauveteur de la Commune lors de la saison estivale (juillet et août). Ces indemnités vont représenter 50 heures supplémentaires sur la saison estivale.

Didier Maneval regrette la fermeture hebdomadaire le lundi. Marie Gaillard trouve les tarifs un peu élevés (plein tarif 4 € - Tence 2 €)

Vote à l'unanimité

■ Lieu de Mémoire : mise en dépôt vente d'un jeu

Mme Danielle ANDRE souhaite mettre en vente un jeu sur la laïcité au prix de 30,00 € TTC l'unité. Madame le maire a autorisé sa mise en dépôt-vente au Lieu de Mémoire. La Commune peut récupérer 30 % du prix de vente. Il convient de conclure une convention pour la répartition du prix de vente avec l'intéressée.

Un exemplaire du jeu est proposé en démonstration.

Mme Danielle André est membre d'une association qui propose la découverte des religions.

Il revient 20 % à la municipalité sur le prix de vente et non 30 %.

Vote à l'unanimité

■ Itinéraire VTT sur le territoire communal

Il convient de valider les itinéraires VTT proposés par la CCHL sur le territoire communal et d'indiquer que leur point de départ se situe Place de la Gare où la CCHL installera un point de lavage.

Il sera nécessaire de mettre en place un range vélos.

A la demande de la CCHL, quelques travaux devront être réalisés par les services techniques de la mairie.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

▪ Exposition Ricœur

Dans le cadre de l'exposition Paul Ricœur, un panneau a été réalisé. La Fondation Ricœur demande une participation de 800 €.

Vote à l'unanimité

▪ Carte Ambassadeur Lieu de Mémoire

Une carte Ambassadeur a été diffusée au tarif de 20 €. Le prix semble trop élevé. Mme le Maire propose de ramener le tarif à 10 €.

Vote à l'unanimité

▪ Fête de la musique

L'association de la fête des jonquilles, qui a organisé la fête de la musique, avait sollicité Mme le maire pour obtenir une subvention de 800 €.

Jean-Claude Bernard indique que cette manifestation n'a pas eu le succès escompté mais ne s'oppose pas au versement de la subvention.

Vote à l'unanimité

■ Commissions municipales

▪ William Riffard informe les membres du conseil municipal qu'il est de en plus difficile de recruter des sapeurs-pompiers. Ils sont au nombre de 22 actuellement, 3 ou 4 personnes supplémentaires seraient nécessaires.

Mme le maire propose de contacter l'association des jeunes.

- Jean-Marc Brottes demande à quelle date aura lieu l'inauguration de la maison des chasseurs. L'ouverture de la chasse est le 8 septembre.
- Didier Maneval demande à quelle date ouvre la piscine école. Réponse le 23 septembre.
- Frédéric André rappelle qu'il convient de contacter le Sictom pour la distribution des poubelles.
- Jean-Claude Bernard informe que la foire forestière aura lieu le 22 septembre. Le collègue Cévenol s'est fortement impliqué dans cette manifestation.
- Le Festival de Musique en Vivarais Lignon démarre le 15 août.
- Lectures sous l'arbre : l'inauguration a lieu mardi 20 août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

◇◇◇◇◇◇